



La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** vous informait, il y a peu de la condamnation de Pôle Emploi par rapport aux prélèvements illicites de cotisations sur 13 mois.

En accord avec nos collègues de la CFDT, à l'initiative de la démarche, et après avoir pris contact avec Maître Eric Moutet, nous encourageons toutes les personnes concernées à se rendre sur le blog de Me Eric Moutet

( <http://www.cotisationsexassedic.blogspot.com/> )

où vous trouverez toutes les informations et les indications concernant les démarches à entreprendre.



Pour l'efficacité de la démarche, il est plus qu'important, compte tenu de cette décision, de ne pas initier de nouvelles démarches auprès d'autres tribunaux. En effet, ces autres démarches pourraient s'avérer contreproductives.

Il est donc très important de centraliser toutes vos actions auprès du même Conseil des Prud'Hommes et du même avocat pour que la cohérence et la réussite de nos actions soient maintenues.